

## *NOUS SOUHAITONS NOUS **MARIER...***

### **1. QUI CONTACTER ?**

Les fiancés qui souhaitent vivre le Sacrement du Mariage prendront contact au moins 6 mois avant la célébration avec M. le Chanoine Patrick Willocq, curé de tous les clochers de l'Entité de Leuze (Tour Saint-Pierre 15 à Leuze – 069/77.79.03 – 0479/62.66.20 – [patrickwillocq@skynet.be](mailto:patrickwillocq@skynet.be) ).

### **2. OÙ CÉLÉBRER LE MARIAGE ?**

Les mariages seront célébrés dans la paroisse du domicile de l'un ou/et l'autre des futurs époux (Code de Droit canonique, c. 1115). *Pour toute autre situation, une autorisation écrite du curé sera demandée.*

### **3. QUI CÉLÈBRERA LE MARIAGE ?**

Selon le Droit de l'Église (*Code de Droit canonique*, c. 530 4°, 1108), c'est le Curé qui porte la responsabilité de la célébration du Sacrement de Mariage dans les paroisses dont il a la responsabilité. **Pour le Doyenné de Leuze et ses onze clochers, les Mariages seront donc célébrés par M. le Curé Patrick Willocq ; en cas d'impossibilité de sa part, il donnera délégation à l'un des deux diacres de l'unité pastorale, M. Jean-Marie Bourgeois ou M. Michel Hublet ; si nécessaire, un autre prêtre/diacre sera désigné par M. le Chanoine P. Willocq.**

### **3. QUELLE DATE ?**

La célébration des mariages est autorisée tous les jours, sauf le dimanche et les jours du *Triduum pascal* (Jeudi, Vendredi et Samedi Saints).

### **4. QUE FAUT-IL FOURNIR ?**

Lors de la première rencontre avec M. le Curé, les Fiancés fourniront les renseignements suivants :

- date exacte du baptême
- lieu exact du baptême (ville et nom de l'église)

Ces renseignements se trouvent habituellement indiqués dans le « Livret de Mariage » des Parents des Fiancés. Pour les fiancés qui ont été baptisés en dehors de la Belgique, merci de contacter la paroisse où le baptême a été célébré et d'y demander un « Extrait d'acte de Baptême ».

### **5. QUELLE PRÉPARATION ?**

Outre les rencontres avec le prêtre responsable de la célébration du mariage, les fiancés assisteront à une rencontre de préparation (CPM, retraite...). Des informations plus précises seront communiquées lors du contact avec M. le Curé.